

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 10.000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend en nombre égal des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux permet notamment de concentrer, au sein d'un même organe, l'examen des différentes questions liées à la gestion des services publics délégués.

La majorité des membres de la commission peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine par ailleurs chaque année:

- Les rapports annuels établis par les délégataires de service public ;

- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères;

Elle est consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de délégation de service public.

Afin de mettre en place la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il convient de désigner les membres élus du Conseil Municipal et de nommer les représentants d'associations locales intéressées par les questions de gestion de services publics, notamment en matière de questions tarifaires pour les consommateurs.

Il est proposé d'arrêter la composition de la Commission selon les modalités suivantes :

- Pour les membres élus du Conseil municipal : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants qui doivent être élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal.
- Pour les membres représentants des associations locales : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants désignés par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal les représentants suivants pour les associations locales :

- ADAVEM 40 : titulaire Monsieur Michel BONAMY, suppléant Monsieur Jean-Marie PEYROUX
- Association Crématisse des Landes : titulaire Monsieur Pierre DUMOULIN, suppléant Monsieur Robert LASSEOUGUE
- UFC Que Choisir : titulaire Madame Danielle PATOLE, suppléant Monsieur Guy MARHEIN
- Confédération Syndicale des Familles : titulaire Monsieur Gabriel ANCIZAR, suppléant Monsieur Emmanuel VIGNES
- Syndicat des Etablissements Thermaux des Landes : titulaire Madame Karine BRETTE, suppléant à déterminer ultérieurement
- Confédération Générale du Logement : titulaire Monsieur José CAMBRONERO, suppléant à déterminer ultérieurement
- Conseil Départemental des Associations des Familles Laïques : titulaire Monsieur Robert TERRASSIER, suppléant Monsieur Jean-Marie RASOTTO

Il est également proposé d'adopter le règlement intérieur de la commission joint à la présente délibération.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

CREE la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

FIXE le nombre de membres élus du Conseil Municipal comme suit : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, la Commission étant présidée par le Maire, à désigner au scrutin de liste à la représentation proportionnelle,

PROCEDE à l'élection des membres élus titulaires et suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, dans les conditions définies ci-dessus comme suit :

Titulaires : Michel BREAN, André DROUIN, Bertrand GAUFREYAU, Francis PEDARRIOSSE, Eric DARRIERE, Julien DUBOIS et Christophe BARDIN,
Suppléants : Alexis ARRAS, Dominique DUDOUS, Marie-José HENRARD, Bruno JANOT, Grégory RENDE et Pascal DAGES,

FIXE le nombre de représentants d'associations locales comme suit : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants,

DESIGNE les représentants des associations locales :

Membres Titulaires :

- ADAVEM 40 : Monsieur Michel BONAMY
- Association Crématiste des Landes : Monsieur Pierre DUMOULIN
- UFC Que Choisir : Madame Danielle PATOLE
- Confédération Syndicale des Familles : Monsieur Gabriel ANCIZAR
- Syndicat des Etablissements Thermaux des Landes : Madame Karine BRETTE
- Confédération Générale du Logement : Monsieur José CAMBRONERO
- Conseil Départemental des Associations des Familles Laïques : Monsieur Robert TERRASSIER

Membres Suppléants :

- ADAVEM 40 : Monsieur Jean-Marie PEYROUX
- Association Crématiste des Landes : Monsieur Robert LASSEOUGUE
- UFC Que Choisir : Monsieur Guy MARHEIN
- Confédération Syndicale des Familles : Monsieur Emmanuel VIGNES
- Syndicat des Etablissements Thermaux des Landes : à déterminer ultérieurement
- Confédération Générale du Logement : à déterminer ultérieurement
- Conseil Départemental des Associations des Familles Laïques : Monsieur Jean-Marie RASOTTO

ADOpte le projet de règlement intérieur de la commission.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140626-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Juin 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».